



**Note à l'attention des candidats
Brevet professionnel
Esthétique Cosmétique Parfumerie
Session 2021**

Cette note d'information rappelle les règles essentielles des conditions d'accès au diplôme et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen. Il est donc indispensable de consulter le règlement dans son intégralité.

Arrêté du 5 juin 2019 paru au JO du 3 juillet 2019 : toutes les informations indispensables concernant le BP Esthétique Cosmétique Parfumerie (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel, dispense d'épreuves ...) sont précisées par cet arrêté.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/bp_ecp.html

L'EVALUATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Epreuve U10 : PRESTATIONS DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE VISAGE ET CORPS

Epreuve écrite, pratique et orale - coefficient 13 – Durée 7h30

L'épreuve se déroule en deux parties indépendantes.

1^{ère} partie : Étude de situations professionnelles - épreuve écrite - durée 3h – 100 Points

2^{ème} partie : Techniques esthétiques visage et corps - épreuve pratique et orale - 4h30 – 160 Points

Le candidat, à partir d'une situation professionnelle donnée, doit réaliser, sur un modèle ¹ ².

- un soin esthétique du corps
- la phase de traitement spécifique du soin visage
- un maquillage du visage : dont une démonstration commentée d'une technique mise en œuvre, (choisie par le jury) en vue d'un auto-maquillage,
- un maquillage fantaisie des ongles mains ou pieds
- une technique liée aux phanères parmi les techniques suivantes :
 - une permanente ou un rehaussement des cils
 - une prothésie ongulaire
 - une technique spécifique des mains
 - une technique spécifique des ongles
 - une technique spécifique des pieds

¹ modèle féminin majeur

² les caractéristiques :

- Visage non maquillé
- Sourcils épilés
- Ongles des mains et des pieds non rongés, non maquillés
- Sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines)

- Sans faux-cils ou extension de cils,
- Sans maquillage permanent
- Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques.

Les candidats seront obligatoirement accompagnés d'un modèle dont les caractéristiques sont précisées plus haut. Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités.

Epreuve U20 : RELATION CLIENT, VALORISATION ET ANIMATION DE L'ENTREPRISE.

Epreuve écrite et orale - coefficient 7 – Durée 2 h 20 min

1^{ère} partie : Relation client et valorisation de l'entreprise (épreuve écrite - durée 1 h 30 - 20 points)

La 2^{ème} partie : Relation client et animation de l'entreprise (épreuve orale – 0 h 50 – 120 points) est constituée de 2 situations consécutives.

- **Situation 1 – Présentation d'activités conduites au sein de l'entreprise** - 60 points. Prestation orale de 25 minutes (15 minutes de présentation maximum avec un **support numérique, élaboré par le candidat et** 10 minutes d'entretien avec le jury maximum).

L'élaboration de cette présentation doit s'appuyer sur des documents ou supports professionnels abordant la :

- Présentation de l'entreprise (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, zone de chalandise, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques).
- Présentation d'activités réellement mises en œuvre par le candidat dans l'entreprise.
- Description de la mise en œuvre d'une action promotionnelle (produits et/ou prestations).
- Présentation d'une enquête de satisfaction de la clientèle conduite par le candidat.

En l'absence de support numérique de la part du candidat, les situations 1 et 2 ne peuvent pas avoir lieu.

Le jury informe le candidat que la note de 0/120 lui est attribuée à la partie :

Relation client et animation de l'entreprise de l'épreuve E2.

- **Situation 2 – Simulation d'une vente de 2 produits cosmétiques et d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé** - 60 points (temps de préparation - 5 minutes, temps du sketch - 20 minutes maximum).